



FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

À faxer au numéro **+32 14 500 313** avant
le **25 avril 2010** avec votre facture d'achat.

**Commandez pour € 600 HTVA minimum de cartouches de toner HP d'origine
chez votre partenaire professionnel HP entre le 15 mars et le 15 avril et recevez
une imprimante HP LaserJet Pro P1102 gratuite.***

Veuillez compléter ce formulaire LISIBLEMENT.

Monsieur Madame

Prénom :

Nom :

Société :

Rue et numéro :

Code postal et localité :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

**L'imprimante vous sera livrée par courrier à l'adresse spécifiée ci-dessus pendant
les heures de travail normales.**

* Offre uniquement valable pour entreprises et professionnels, et jusqu'à épuisement du stock. Offre non cumulable (1 imprimante par client pour une commande d'au moins € 600 HTVA sur le même bon de commande). Uniquement valable à l'achat de cartouches de toner HP d'origine (non pas de cartouches d'encre).

Conditions générales 1. Cette promotion est une action de HP Belgium sprl valable uniquement si les achats sont effectués en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg. 2. Cette action est valable exclusivement à l'achat pour € 600 HTVA minimum de cartouches de toner HP d'origine, commandées entre le 15 mars et le 15 avril 2010. 3. Les formulaires de remboursement doivent être rentrés avec une copie de la facture d'achat avant le 25 avril 2010 (la date du fax faisant foi). Après l'achat de vos cartouches de toner, complétez COMPLÈTEMENT ET LISIBLEMENT le formulaire de demande et faxez-le, avec votre facture d'achat, avant le 25 avril 2010 au +32 14 500 313. 4. Les demandes qui nous parviendront après cette date ne seront plus prises en compte. 5. Cette action est limitée à 1 équipement par société. Elle n'est pas cumulable avec d'autres promotions HP. 6. Les formulaires incomplets, illisibles ou erronés ne seront pas traités. 7. Cette action s'adresse exclusivement aux utilisateurs professionnels. Les partenaires professionnels HP, les distributeurs et le personnel de HP ne peuvent pas prétendre à cette offre. Sur simple demande de HP, le participant présentera une copie de son inscription à la BCE. 8. L'imprimante vous sera envoyée au début de juin 2010. 9. La participation à cette action implique l'acceptation des conditions générales.